



ARRETE MUNICIPAL n° AR 2022-149  
valant autorisation de mise en place d'une signalisation spécifique  
sur le domaine public

Le Maire,

VU le Code de la Route et notamment les articles L 411-1 et suivants ;

VU les articles L 2542.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4<sup>ème</sup> partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant élection du Maire et des Adjoints ;

CONSIDERANT les travaux de toiture réalisés du 6 juillet au 6 septembre 2022, par l'entreprise DUO RENOVATION pour le compte de Mme Stéphanie MATHIS, sis 88 B Grand'rue à WOERTH ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de condamner les places de parking en face de l'immeuble sis 88 B Grand'rue, pour permettre l'intervention, sécuriser les abords et faciliter le passage des véhicules ;

**Arrête :**

**Article 1 : Du 6 juillet au 6 septembre 2022**

Les deux places de parking en face de l'immeuble sis **88 B Grand'Rue** (côté rue Courbe) sont condamnées. L'arrêt et le stationnement des véhicules y sont interdits, sauf à ceux nécessaires à l'intervention et aux véhicules de secours.

**Article 2 :**

La signalisation réglementaire au droit du chantier ainsi que celle pour la déviation, seront mises en place et entretenues conformément à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions du livre I-8<sup>e</sup> partie « Signalisation temporaire », par les services Municipaux.

**Article 3 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et seront poursuivies conformément à la législation en vigueur.

**Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Entreprise DUO RENOVATION ;
- Madame Stéphanie MATHIS ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours : arretes.sdis@sdis67.com ;
- Brigade de Gendarmerie de WOERTH ;
- Registre des arrêtés ;

Fait à WOERTH, le 6 juillet 2022

Le Maire,  
Alain FUCHS

